

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 31/03/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 39 | Votants : 42 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 42

SÉANCE du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 9 avril à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Monastier-sur-Gazeille, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Jean-Jacques LASHERMES, Emmanuel PALHIER, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Raphaël BONNET, Isabelle ROCHE, Marlène JOUVE, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Laure JOURDAN, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, SILLERE Lydie, GENTES Laurent, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Karine LATCHER, Emmanuel MASSON, Nicolas BOYER, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Jean-Luc LASCHAMP, Serge FLECHET

Procuration de : Aymeric ROUDIL à LASHERMES Jean-Jacques, Jérôme ANDRÉ à Raphaël BONNET, Florence JULIEN à Raymond ABRIAL

Secrétaire de séance : Michel ARCIS

OBJET : Frais déplacement membres du bureau

Le président rappelle que le bureau de la communauté de communes est composé de 23 membres : Le président, 4 vice-présidents et 18 autre membres.

Il est proposé au conseil communautaire de valider le remboursement des frais de déplacement (réunions de bureau, commissions, organismes au sein desquels ils représentent la CCMLM) aux membres du bureau, à l'exception du président et des 4 vice-présidents.

La prise en charge de ces frais de déplacement se fait dans les conditions applicables aux agents publics (présentation d'un état de frais détaillé, transmission à la communauté de communes d'une copie de la carte grise).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- VALIDE la proposition du président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



**Mézenc
Loire
Meygal**

AR Prefecture

043-200073401-20260409-2026043-DE
Reçu le 10/04/2026

Le Président, Jean-Marc FARGIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme